



300 € ?

Blanquer annonce une mesure déjà prévue !

Dès le 28 août 2019, le ministre de l'Education nationale annonçait "*concrètement, c'est sous ce gouvernement que des augmentations [de salaire] vont avoir lieu, c'est à dire en moyenne 300 € pour tout le monde en 2020*".

A quoi correspond concrètement l'annonce du ministre ?

Ces 300€ brut annuels « en moyenne » correspondent à des engagements pluriannuels pris lors du précédent quinquennat dans le cadre des accords PPCR et amorcés en septembre 2017.

Les seules mesures prises par ce gouvernement concernant l'ensemble des enseignant-es a été de différer d'une année cette dernière augmentation, prévue initialement pour 2019 et de geler le point d'indice.

Le ministre met donc en œuvre les engagements pris sous le quinquennat précédent et déjà inscrits au budget. Il ne s'agit donc pas d'une mesure nouvelle !

La réalité des prix en "gain" net annuel :

Dans les faits, on se situe dans une fourchette de 2€ net/mois à 28€ net/mois.

Quelques exemples pour l'année 2020 (sur la base d'une année civile entière au même échelon, en prenant en compte l'augmentation des cotisations retraites prévues au 1^{er} janvier) :

- PE Echelon 1 : + **24 € / an**
- PE Echelon 6 : + **338 €**
- PE Echelon 8 : + **372 €**
- PE Echelon 10 : + **84 €**
- PE HC Echelon 2 : + **264 €**
- PE HC Echelon 4 : + **120 €**
- PE HC Echelon 6 : + **240 €**
- PE Cl Ex Echelon 1 : + **108 €**

Salaires des enseignant-es du 1^{er} degré en berne

Dans le même temps, le gouvernement a confirmé le gel du point d'indice pour l'année 2020 alors que la prévision d'inflation s'établit à 1.3% en 2020 et qu'au 1^{er} janvier la cotisation retraite augmentera de 0.37% (ce qui représente 6 à 16 € de cotisation supplémentaire par mois).

Depuis 1998, le coût de la vie a augmenté deux fois plus vite que les salaires des enseignant-es. Depuis 2010, le gel du point d'indice, mis à part une légère augmentation en 2016, s'est traduit par une baisse de pouvoir d'achat des enseignant-es de 15%. S'y ajoute la hausse continue des cotisations retraite, conséquence des réformes de 2010 et 2014. Le gouvernement actuel a refusé toute mesure de revalorisation qui aurait permis de compenser cette perte.

La France mal placée dans les comparaisons internationales

Le déclasserement salarial est visible dans les comparaisons internationales. Après 15 ans d'exercice, en 2016, les enseignantes et enseignants du primaire étaient payés 20 % de moins que la moyenne des pays de l'OCDE. Un différentiel bien loin d'être compensé par cette annonce ministérielle !

De vraies mesures immédiates indispensables : le SNUipp-FSU continue de porter l'exigence d'ouverture immédiate de discussions pour mettre un terme au déclasserement salarial des enseignant-es.

